ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE GAUCHER TEILLOUT
Saint-Priest-Sous-Aixe

BULLETIN DE RENTRÉE 2026-2027

Rentrée des classes : Mardi 01 septembre 2026



Coordonnées
École : 05.55.70.04.65
Garderie : 05.55.70.00.15

HORAIRES ECOLE

HORAIRES	Cours Matin		Cours Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	8h50	12h20	13h50	16h20
Mardi	8h50	12h20	13h50	16h20
Jeudi	8h50	12h20	13h50	16h20
Vendredi	8h50	12h20	13h50	16h20

L'accès à la cour est autorisé à partir de 8h40 le matin et 13h40 l'après-midi.

Si vous venez chercher ou déposer votre enfant pendant la journée (enfant malade, retard, rendez-vous médical…), le portail principal étant fermé à clé quand les enfants sont en classe, merci d'utiliser le visiophone prévu à cet effet afin de vous faire connaître.

LES ENSEIGNANTS

DIRECTION DE L'ECOLE : M. MARENDA (décharge le jeudi)

PS/MS	**Mme LEROUX**
PS/MS/GS	**M. MARENDA / Mme GINISTY**
GS/CP	**M. BELIS**
CP/CE1	**Mme FORESTIER**
CE2	**Mme GOMBOC**
CM1	**Mme LANSADE**
CM2	**Mme ANDREATTA**

LE PERSONNEL COMMUNAL

Pour l'ensemble des services de garderie, de restauration et de transport scolaire, les enfants sont sous la responsabilité du personnel municipal. Ils doivent avoir une bonne conduite et éviter les attitudes répréhensibles.

- Mme Sandrine MERILLOU : ATSEM PS/MS
- Mme Stéphanie MEUNIER : ATSEM PS/MS/GS
- M. Dominique GUILLOTEAU : Cuisinier remplaçant
- Mme Audrey LIZOT : Garderie – cuisine - service cantine – entretien
- Mme Isabelle ROCHE : Garderie – service cantine – entretien
- Mme Nadia DUFOURNAUD : Garderie - cuisine - service cantine - entretien
- Mme Agathe GRENON : Service cantine – entretien – garderie - car
- Mme Bénédicte BOIS : Surveillance cour - car – garderie – service cantine - entretien
- Mme Priscilla BUCHET : Garderie – entretien – service cantine
- Mme Céline BARRE : Surveillance cour - entretien – garderie – service cantine

Coordonnées

École : 05.55.70.04.65

Garderie : 05.55.70.00.15

SERVICES PROPOSÉS PAR LA COMMUNE

GARDERIE MUNICIPALE

Elle fonctionne tous les jours de classe. Tous les enfants doivent IMPERATIVEMENT être inscrits à la garderie municipale pour pallier un besoin occasionnel. Les fiches d'inscription, distribuées à chaque enfant le premier jour de classe, doivent être complétées par TOUS.
Les enfants arrivent le matin et quittent la garderie le soir accompagnés de leurs parents ou d'une personne autorisée par écrit.

Les horaires : du lundi au vendredi, de 7h00 à 8h50 le matin et de 16h20 à 18h45 le soir.

TARIFS GARDERIE

BESOIN OCCASIONNEL : - 21 jours de présence sur le trimestre	
1er enfant	4.25€/ Jour
2 ème enfant	3.75€/Jour
3ème enfant	3.25€/Jour
Vous recevrez une facture chaque fin de trimestre : décembre – avril – juillet/août	
FORFAIT TRIMESTRIEL	
1er enfant	90€
2ème enfant	80€
3ème enfant	70€
Le forfait est automatiquement appliqué à partir du 21ème jour de fréquentation sur le trimestre. Vous recevrez une facture chaque fin de trimestre : décembre – avril – juillet/août	

RESTAURANT SCOLAIRE

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école. Vous pouvez également les consulter sur notre site internet : Saint-Priest-sous-Aixe | IntraMuros

TARIFS CANTINE

1er enfant	3.95€ le repas	Vous recevrez une facture chaque fin de mois.
2ème enfant	3.85€ le repas	
3ème enfant et plus	3.75€ le repas	
Repas enseignant	5.95€	
Repas personnel communal	4.95€	

L'élaboration des menus
Le cuisinier conçoit les menus pour une période de 5 semaines (soit 20 repas). Il connait bien les goûts des enfants et respecte scrupuleusement les besoins alimentaires de chacun, de l'enfant de 3 ans en petite section au pré-ado du CM2.

Coordonnées
École : 05.55.70.04.65
Garderie : 05.55.70.00.15

Il propose des menus équilibrés, qui sont soumis à une diététicienne-nutritionniste extérieure, qui les étudie, et propose éventuellement des ajustements, puis les valide.
Depuis 2019, dans le cadre des textes en vigueur, un repas végétarien est préparé une fois par semaine.

Les commandes des denrées
Tous les mercredis matin, le cuisinier passe commande auprès de ses fournisseurs. Les livraisons ont lieu plusieurs fois par semaine. Il privilégie toujours le frais et propose régulièrement des menus 100 % BIO.
Plus de 30 % des produits proposés sont issus de l'Agriculture Biologique (AB) ou sont des produits labellisés (AOC, label rouge,). Il travaille également avec des producteurs géographiquement proches et bien sûr avec Nicolas, le boulanger de Saint-Priest-sous-Aixe.

La préparation des repas
Les produits frais et de saison sont, en grande majorité, privilégiés. Il peut arriver qu'en fonction de la maturité d'un produit (avocats, fruits…), il y ait un léger changement de menu, mais un produit annoncé au menu sera obligatoirement servi dans la semaine. Les déchets d'avant repas (épluchures) sont déposés quotidiennement dans le composteur situé « côté route ». Le Service Technique municipal utilise ensuite ce compost sur les espaces verts.

Les services
Les enfants de la maternelle déjeunent dans « le réfectoire des petits » à partir 12h20.
Les enfants sont pris en charge par des professionnels qui veillent à ce que chaque enfant mange suffisamment et dans de bonnes conditions. Ils sont incités à découvrir de nouveaux goûts et à respecter la nourriture. Après le repas, les ATSEM viennent chercher les enfants sur place, au réfectoire, pour les conduire à la sieste.

Les élémentaires déjeunent dans « le grand réfectoire », deux services sont organisés : un à partir de 12h20 pour les GS – CP – CE1 et un à 13h pour les CE2 – CM1 – CM2.
Les enfants sont incités à manger dans le calme, en respectant la nourriture et en évitant le gaspillage.



SERVIETTES DE TABLE EN TISSU POUR LA CANTINE – à fournir

Dans notre démarche de diminuer notre empreinte environnementale, il n'y A plus de serviettes papier à la cantine.
Merci de fournir une serviette en tissu marquée au nom de votre enfant.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

Le P.A.I. s'applique aux élèves ayant des besoins spécifiques (pathologie chronique…).
En pratique, le P.A.I. s'élabore à la demande de la famille à partir de données transmises par un médecin (allergologue…). Le médecin scolaire assure ensuite sa mise en place avec la famille, l'équipe éducative, la municipalité responsable de l'établissement scolaire.
En cas d'allergie alimentaire complexe, l'enfant consommera un repas fourni chaque jour par sa famille. Ce repas sera transporté dans une boîte isotherme et remis le matin aux responsables de la restauration scolaire.
Penser à mettre à jour le PAI de votre enfant et à le communiquer au directeur et à la cantine.

Coordonnées
École : 05.55.70.04.65
Garderie : 05.55.70.00.15

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Au cours de l'année scolaire, certains enseignants emmènent leurs élèves choisir des livres à la Bibliothèque Municipale.
Les élèves peuvent lire ces livres chez eux, mais les parents doivent veiller à ce que les livres empruntés soient impérativement ramenés en classe dès qu'ils sont lus.

STATIONNEMENT

Pour éviter les stationnements anarchiques, voire dangereux aux abords de l'école, et pour ne pas entraver la circulation des cars scolaires, nous vous invitons à stationner, en plus de la Place de l'Église, sur le parking de la Mairie.
Nous vous remercions de ne pas stationner sur l'emplacement réservé aux cars scolaires (Article R417-10 du Code de la Route)

TRANSPORT SCOLAIRE

Informations complémentaires : https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/

- Les circuits et les points d'arrêt sont déterminés par la Région Nouvelle Aquitaine.
- Les enfants sont accompagnés dans les cars, durant tout le trajet par un employé communal.
- L'inscription d'un enfant au transport scolaire n'inclut pas l'utilisation gratuite de la garderie.
- Pour la sécurité de vos enfants veillez à ne pas stationner sur l'espace réservé à l'arrêt des cars.
- Vous trouverez l'ensemble des circuits et horaires sur le site :

https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/horaires-et-itineraires

Coordonnées
École : 05.55.70.04.65
Garderie : 05.55.70.00.15

INFORMATIONS

- **LES FACTURES LOCALES** sont désormais accessibles dans « Mon espace Finances publiques » sur le site www.impots.gouv.fr.

 Ce service permet notamment de :
 - Consulter les factures émises par la commune
 - Les conserver sous format numérique
 - Accéder plus facilement aux démarches de paiement en ligne.

 La mise à disposition des factures dans « Mon espace Finances publiques » ne supprime pas l'envoi des factures papier. Vous continuerez à recevoir vos factures par courrier. Toutefois, ceux qui le souhaitent pourront choisir de ne plus recevoir de facture au format papier et d'opter uniquement pour la version dématérialisée accessible dans leur espace en ligne.

- **PAYFIP – Moyen de paiement pour vos factures cantine et garderie**

 Possibilité de régler vos factures en ligne, sur le site PAYFIP, 7 jours sur 7 et 24h sur 24h, par CB ou en prélèvement immédiat.
 Sur la facture, vous trouverez l'identifiant collectivités et la référence à renseigner lors de votre connexion. https://www.payfip.gouv.fr – site sécurisé de l'Etat

 Pour les personnes en prélèvement automatique, ce dernier est maintenu tant que vous n'y mettrez pas fin. La solution Payfip s'adresse davantage aux personnes qui ne sont pas encore en prélèvement automatique, qui payaient jusqu'alors directement en trésorerie.

- **DATAMATRIX – Moyen de paiement pour vos factures**

 Effectuez votre paiement auprès d'un buraliste agrée. Ce dernier scannera le QR Code présent en bas de votre facture et vous pourrez payer avec le moyen de paiement de votre choix : CB, espèces dans la limite de 300€.
 Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés sur le site :
 https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite

 Il est possible de régler vos factures par chèque, envoyé par courrier et accompagné du talon ou TIP présent sur votre facture, au centre d'encaissement des Finances Publiques – TSA 73980 – 92894 NANTERRE Cedex 9.

Plus de dépôt de chèque en mairie.

À toutes fins utiles, voici les coordonnées du

Service de Gestion Comptable Limoges Amendes – 30 Rue Cruveilhier – 87000 LIMOGES

Tél : 05.55.33.11.47

En vertu du décret n°2017-509 du 07 avril 2017, nous n'avons plus la possibilité d'émettre de facture inférieure à 15€. Les factures n'atteignant pas ce seuil ne seront pas envoyées mensuellement, mais reportées afin d'obtenir un cumul de 15€ minimum. Vous recevrez alors une facture qui pourra comptabiliser plusieurs mois de facturation et plusieurs services (cantine, garderie)

Coordonnées

École : 05.55.70.04.65

Garderie : 05.55.70.00.15

VACANCES SCOLAIRES



VACANCES DE LA TOUSSAINT
Du vendredi 16 octobre 2026 au soir
Reprise lundi 02 novembre 2026 au matin

VACANCES DE NOËL
Du vendredi 18 décembre 2026 au soir
Reprise lundi 04 janvier 2027 au matin

VACANCES D'HIVER
Du vendredi 12 février 2027 au soir
Reprise lundi 1er mars 2027 au matin

VACANCES DE PRINTEMPS
Du vendredi 09 avril 2027 au soir
Reprise lundi 26 avril 2027 au matin



PONT ASCENSION
Du 06 au 09 mai 2027

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE
Le vendredi 02 juillet 2027 après la classe.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES
Communauté de Communes du VAL DE VIENNE

Site internet : Pôle jeunesse (3-17 ans) - Val de Vienne
- Pôle jeunesse (3-17 ans)
- Lieu d'accueil enfants parents (0-6 ans)

Communauté de Communes
valdevienne.fr

Coordonnées
École : 05.55.70.04.65
Garderie : 05.55.70.00.15